

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 10 FEVRIER 2026**

Le dix février deux mille vingt-six à dix-neuf heures le Conseil Municipal régulièrement convoqué le deux février deux mille vingt-six, s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Marie-Ange CAZALA-CROUTZET, Maire.

PRÉSENTS : Mme CAZALA-CROUTZET, Mme GARROcq, M. DELOT, M. COURADET, Mme GUITARD, M. BALASQUE, Mme DARRIGRAND, Mme GUÉRAÇAGUE, Mme TOUZET, M. COM-NOUGUÉ, Mme MARRACQ, M. LE MERCIER, M. COVEZ.

REPRESENTÉS : Mme DARETS (pouvoir à Mme CAZALA-CROUTZET), Mme LABAT (pouvoir à Mme MARRACQ), M. PÉMOULIÉ (pouvoir à M. DELOT).

EXCUSÉS : M. CHOQUET, Mme LABOURDETTE

ABSENT : M. CLAVARET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DARRIGRAND

Délibération n° 08-02-26 : Finances - Attribution d'une subvention exceptionnelle au club de rugby de Bénéjacq pour la participation à un tournoi à Quimper

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal la demande du club de rugby de Bénéjacq de subvention exceptionnelle pour la participation des équipes au tournoi international de Quimper qui se déroulera, durant le week-end de Pâques, du 04 au 05 avril 2026.

Elle rappelle que le club se trouve confronté à une difficulté imprévue : il n'est plus invité au tournoi de Cancé de Nay qui représentait une dépense moindre. Le déplacement à Quimper, beaucoup plus éloigné, engendre des coûts significatifs (transport, hébergement, restauration). Le budget prévisionnel des dépenses s'élève à 11 535 € et le reste à charge s'élève à 9 135 € financé de la façon suivante :

1. Actions des enfants (vente de drapeaux, serviettes, tombola, vente de crêpes ou de gâteaux.
2. Prise en charge des inscriptions par l'association des Socios 1942 BOEVL à hauteur de 2400 €
3. Subvention exceptionnelle de la mairie
4. Prise en charge du reste à charge par les familles

Madame la Maire propose au Conseil municipal l'attribution d'une aide d'un montant de 2000 €.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré,

- décide le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000 € au club de rugby de Bénéjacq pour la participation des équipes au tournoi international de Quimper du 04 au 05 avril 2026.

- précise que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice.

Ainsi fait et délibéré à Bénéjacq, les jours mois et an que dessus et ont signé les membres,

Pour extrait conforme,

**La Secrétaire de séance,
Marielle Darrigrand**



**La Maire,
Marie-Ange Cazala-Croutzet**

